

## LES STATISTIQUES DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Un des obstacles rencontrés par le Groupe interministériel d'études sur la lecture publique lors de sa création en octobre 1966 fut le manque de statistiques valables dans le domaine des bibliothèques publiques et, tout particulièrement, des bibliothèques municipales non classées. En effet, si l'activité des bibliothèques centrales de prêt est régulièrement suivie par l'administration centrale — la Direction des bibliothèques et de la lecture publique (D.B.L.P.) — dont elles dépendent directement, si l'activité des bibliothèques municipales classées donne lieu à un contrôle fréquent du fait qu'elles sont chargées de la conservation et de la mise en valeur de fonds anciens appartenant à l'État et du fait qu'elles sont dirigées par du personnel relevant de la D.B.L.P., il n'en va pas de même pour les bibliothèques municipales non classées. Sur ces dernières, le Ministère de l'éducation nationale n'a qu'un pouvoir de contrôle et elles peuvent légalement être créées ou supprimées par les villes sans que la D.B.L.P. en soit même avertie. Ainsi verra-t-on plus loin que les chiffres calculés en 1966-1967 et publiés dans le Rapport du Groupe d'études ne purent être fournis que pour un nombre limité de données et manquèrent parfois de précision quant aux réalités qu'ils mesuraient, voire de rigueur quant à la façon dont — faute de temps — ils avaient été établis.

L'importance du problème avait souvent été soulignée, notamment par les organisations professionnelles françaises. Mais l'urgence de le résoudre apparaissait désormais avec une particulière netteté et c'est pourquoi, dès sa mise en place en 1968, le Service de la lecture publique de la D.B.L.P. fut chargé de reprendre la question dans son ensemble. Au printemps 1969, un nouveau type de formulaire statistique fut envoyé aux bibliothèques municipales et centrales de prêt. L'exploitation des réponses à ce premier formulaire avait un double objectif : d'une part, mesurer la situation et le fonctionnement de la lecture publique en 1968 avec une précision plus grande que celle qui avait pu être atteinte jusqu'alors, ceci dans la perspective immédiate de l'élaboration du 6<sup>e</sup> plan 1971-1975; d'autre part, éprouver et améliorer la méthode statistique mise au point en 1969, afin d'aboutir, en l'espace de deux ou trois années, à l'établissement de statistiques nationales dont la publication pourrait être faite régulièrement.

Pour ce qui est des bibliothèques centrales de prêt, ce deuxième objectif a déjà été partiellement atteint avec la publication des statistiques 1967 à 1969, plus

détaillées que celles qui avaient été publiées antérieurement<sup>1</sup>. Pour ce qui est des bibliothèques municipales, par contre, l'établissement et la publication de statistiques présentent beaucoup plus de difficultés. Certaines de ces difficultés pourraient être résolues par l'emploi d'un ordinateur, mais il est actuellement impossible de dire si cette solution sera retenue et à quelle date. Aussi a-t-il paru nécessaire de publier dès aujourd'hui le présent article, qui comprendra :

- un bref examen des statistiques ou enquêtes publiées au cours des trente dernières années ;
- un exposé de la façon dont a été élaboré le nouveau formulaire et des principales difficultés rencontrées ;
- la présentation des résultats obtenus pour l'année 1969.

#### I. — LES STATISTIQUES PUBLIÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 1940-1970

Des statistiques relatives aux bibliothèques municipales ou aux bibliothèques populaires ont été publiées avant la deuxième guerre mondiale, qui présentent certainement un grand intérêt du point de vue de l'histoire de la lecture publique en France<sup>2</sup>. Toutefois, on s'est borné, dans les lignes ci-dessous, à examiner les publications parues depuis moins de trente ans. La plupart de ces publications émanent d'organismes officiels (nationaux ou internationaux) ou d'organismes privés. Quelques unes, cependant, sont dues à des particuliers. D'une publication à l'autre, la méthode, l'échantillonnage, la définition même des objets mesurés (bibliothèques.

---

1. La publication des statistiques des B.C.P. a commencé avec l'année 1953. En voici le détail :

1953. In *B. Inf. Dir. Bibl. France*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, janv. 1954, pp. 24-27.

1954. In *B. Inf. Dir. Bibl. France*, 4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 9, sept. 1955, pp. 248-262 et tableaux annexes placés à la fin du numéro.

1955. In *B. Bibl. France*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 9, sept. 1956, pp. 604-614.

1955-1961. In *B. Bibl. France*, 7<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 12, déc. 1962, pp. 571-585.

1961-1966. In *B. Bibl. France*, 12<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 7, juil. 1967, pp. 271-276.

1967-1968. In *B. Bibl. France*, 15<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1, janv. 1970, pp. 1-3.

1969. In *B. Bibl. France*, 16<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 5, mai 1971, pp. 279-282.

2. Le recensement de ces statistiques ne semble pas avoir été effectué. Signalons toutefois :

— Tableau statistique des bibliothèques publiques des départements, d'après des documents officiels recueillis de 1853 à 1857. — Paris, impr. P. Dupont, 1857. (Ministère de l'instruction publique et des cultes.) B. N. 8<sup>o</sup> Q. 5146 (1). — La page de titre porte : extrait du *Journal général de l'instruction publique*, mais une recherche rapide n'a pas permis de retrouver le tableau dans ce périodique. A la suite, est relié un tableau recensant les bibliothèques « des villes au-dessus de 3 000 âmes », qui semble dater des premières années de la Monarchie de Juillet.

— Statistique des bibliothèques populaires en 1874, in *Bulletin administratif du Ministère de l'instruction publique*, n<sup>o</sup> 333, 26 mai 1874, pp. 333-340.

— *Statistique des bibliothèques populaires*, in *Bulletin administratif du Ministère de l'instruction publique*, n<sup>o</sup> 1549, 13 déc. 1902, pp. 1103-1105.

emprunteurs, dépenses ordinaires, etc.) varient de façon telle que toute comparaison est des plus problématiques. Aussi se bornera-t-on à en extraire quelques chiffres caractéristiques, sans en tirer de conclusion sur l'évolution des bibliothèques au cours des vingt-cinq ou trente années écoulées.

Les documents mentionnés sont, soit de véritables enquêtes statistiques, soit des rapports ou des études faisant état de chiffres globaux pour l'ensemble de la France à une période déterminée. L'année indiquée entre parenthèses est celle de la publication. Les chiffres entre crochets renvoient à la liste de références placée à la fin de l'article.

A. — *L'enquête de la Bibliothèque nationale* (1943).

Le résultat de cette enquête, lancée en 1942, a été publié dans le rapport sur le fonctionnement de la Bibliothèque nationale de juin 1940 à décembre 1942 [1].

Il aboutit au recensement suivant, à la date du 31 décembre de cette dernière année :

- 311 « bibliothèques municipales » (B.M.), dont 37 classées, 30 contrôlées et 244 surveillées;
- 299 « bibliothèques des lettres publiques » (*sic* pour de lecture publique);
- 59 bibliothèques municipales de Paris;
- 81 bibliothèques municipales de la Seine.

Soit un total de 750, dont 691 hors Paris (on abordera plus loin la question des bibliothèques municipales parisiennes).

Les 81 bibliothèques municipales de la Seine étaient, à l'époque (jusqu'en 1967 inclus), contrôlées par la Préfecture de ce département. Restent donc 610 bibliothèques dont la répartition entre les deux catégories « bibliothèques municipales » et « bibliothèques de lecture publique » est curieuse et contredit, en tout cas, l'article 3 du décret du 8 septembre 1932. Cet article spécifie en effet que « les bibliothèques publiques des villes qui n'ont été rangées ni dans la première catégorie [B.M. classées], ni dans la deuxième catégorie [B.M. contrôlées] par l'article premier du présent décret appartiennent *toutes* à la troisième catégorie [B.M. surveillées] prévue à l'article premier de la loi du 20 juillet 1931 ». En contradiction avec ce texte, l'enquête ne reconnaît que 244 bibliothèques surveillées (la liste en est donnée pp. 476-477) et rejette dans la catégorie « bibliothèques de lecture publique » toutes les autres bibliothèques municipales. Ces dernières donnent lieu à ce commentaire (pp. 333-334) : « C'est par milliers que se chiffrent les bibliothèques de lecture publique en France. Sur 36 000 communes, les deux tiers au moins, soit 24 000, ont leur bibliothèque municipale, dont la situation, d'ailleurs, est-il néanmoins précisé, est souvent misérable »<sup>1</sup>.

1. Il s'agit en réalité très souvent de simples « bibliothèques » de classes, que l'on trouvait dans les écoles communales et auxquelles le public adulte avait généralement accès.

En fait, il ressort de la classification adoptée et du commentaire qui l'accompagne, qu'il existe, dans l'esprit du rédacteur du rapport, deux types de B.M. : les bibliothèques *d'étude* et les bibliothèques *de lecture publique*, ces dernières étant écartées du groupe intitulé « bibliothèques municipales ». Le § *a* du commentaire (p. 333) a en effet pour titre « bibliothèques municipales classées, contrôlées ou surveillées », le § *b* « autres bibliothèques d'étude » (il s'agit surtout des bibliothèques d'institutions savantes) et le § *c* « bibliothèques des lettres publiques » (de lecture publique). Le travail statistique a été limité aux bibliothèques du premier groupe, au nombre de 311 (tableau statistique des pages 479-487). Sur la carte qui a été dressée, les autres bibliothèques ont cependant été localisées et l'on peut y voir, selon le rédacteur du rapport, « sous une forme saisissante à l'œil, tous les renseignements obtenus [...]. Sur un fond où ressortent les divisions administratives (régions, départements), la densité démographique des départements, la population des villes, apparaissent les trois catégories de bibliothèques municipales distinguées par des couleurs différentes. En regard du nombre des habitants figure le chiffre des livres de la bibliothèque. Des artifices typographiques simples font également connaître la date des recensements, les villes de quelque importance (avec leur nombre d'habitants) en lesquelles la bibliothèque ne ressortit pas aux classements de la loi du 20 juillet 1931. Des cartons donnent les mêmes renseignements pour la Corse et l'Algérie. Enfin, Paris et la Seine font l'objet de deux cartons spéciaux plus détaillés encore ». Cette carte et ces cartons ne sont pas reproduits. Ils ne semblent malheureusement pas avoir été conservés, une fois le rapport publié.

Le tableau statistique des pages 479 et suivantes ne concerne pas la totalité des 311 bibliothèques municipales des départements autres que la Seine mais, vraisemblablement, les seules dont les réponses se sont révélées exploitables. Les chiffres mentionnés intéressent le personnel (« bibliothécaires » et « adjoints »), les crédits (matériel et personnel), le nombre de volumes conservés et le prêt (nombre de volumes communiqués et nombre de volumes prêtés). Mais, chose curieuse, les totaux n'ont pas été effectués, qui auraient pourtant permis le calcul de moyennes nationales. Quelques-uns de ces totaux ont été faits à l'occasion du présent article :

- villes : 222 (dont 136 de plus de 10 000 habitants);
- population correspondante : 6 998 601 habitants;
- personnel : 208 bibliothécaires, soit 2,97 pour 100 000 habitants (ou 1 pour 33 647 habitants); 100 adjoints, soit 1,43 pour 100 000 habitants (ou 1 pour 69 986 habitants); 308 en tout, soit 4,40 pour 100 000 habitants (ou 1 pour 22 723 habitants). Il est bien évident que le titre de bibliothécaire a été appliqué de façon beaucoup plus libérale que dans les statistiques pour 1969 analysées ci-dessous;

— crédits (les chiffres ne sont donnés que pour 196 villes, 6 741 944 habitants) : 11 214 624 F, soit 1,66 F par habitant<sup>1</sup>, se répartissant ainsi :

matériel : 3 688 490 F (32,89 %)

personnel : 7 526 134 F (67,11 %);

— nombre de volumes conservés (chiffres fournis pour 210 villes, 6 882 437 habitants) : 11 243 092, soit 1,63 par habitant;

— nombre de volumes prêtés (chiffres fournis pour 192 villes, 5 853 028 habitants) : 2 316 362, soit 0,40 par habitant. 47 villes prêtent plus de un volume par habitant, 17 plus de 2 et 9 plus de 2,5. Ces neuf dernières villes sont les suivantes, avec, en regard, le chiffre correspondant pour l'année 1969 :

	1942	1969
1. Digne	3,68	1,12
2. Carpentras	3,37	1,31
3. Niort	3,12	2,76
4. Saint-Germain-en-Laye	3,06	3,35
5. Belfort	2,89	2,06
6. Armentières	2,82	1,30
7. Soissons	2,78	2,94
8. Mantes-la-Jolie	2,71	2,37
9. Saint-Brieuc	2,52	1,36

Il a paru intéressant d'indiquer les taux de prêt de 1969, mais c'est davantage pour montrer la disparité des résultats statistiques que pour en tirer une conclusion sur le fonctionnement des neuf bibliothèques. Lisait-on plus dans certaines villes en 1942 qu'en 1969? Cela était-il dû à des raisons d'ordre sociologique, ou, si l'on s'en tient au fonctionnement des bibliothèques, à des raisons d'ordre technique difficilement contrôlables à l'heure actuelle? Il est sans doute plus raisonnable de penser que certains chiffres de 1942 sont douteux, ce qui n'empêche pas de considérer que la moyenne de 0,40 volume par habitant, sur un échantillon aussi large, est valable.

#### B. — *L'étude de M. de Grolier (1948).*

Cette étude générale sur le « cycle de la documentation », intitulée *une Politique nationale du livre et de la documentation* [2], est le texte de deux exposés faits en 1945 et 1946. Une place très importante y est faite aux bibliothèques (pp. 45-64) et, plus particulièrement, aux B.M. Ces dernières sont traitées dans deux parties distinctes : bibliothèques de province (c'est-à-dire France moins département de la Seine, année de référence 1941) et bibliothèques de la région parisienne (c'est-à-dire Seine moins Paris, année de référence 1943).

1. Soit environ 0,38 francs 1969 par habitant. Voir p. ci-dessous, p. 317, note 1.

Bien documentée, l'étude fournit un grand nombre de chiffres qui sont mis en valeur par des tableaux, des graphiques, des cartes et, surtout, un commentaire qui a le mérite de « mesurer » les bibliothèques municipales en fonction de leur véritable tâche : le service de tous les citoyens, quels que soient leur catégorie socio-professionnelle, leur niveau d'instruction, etc. Par ailleurs, ce commentaire rend bien compte des difficultés rencontrées dans l'établissement de statistiques réellement significatives, notamment en ce qui concerne le choix d'indicateurs valables : dépenses par habitant, prêt à domicile par habitant, etc.

M. de Grolier n'indique pas ses sources pour la partie consacrée à la province. Pour la Seine, les chiffres sont extraits des statistiques publiées par ce département (voir *infra*, p. 326). Les chiffres relatifs à la province n'apportent pas d'éléments très nouveaux par rapport à l'enquête de la Bibliothèque nationale, à ceci près, qui est évidemment essentiel, qu'ils ont été additionnés, confrontés aux chiffres de population, répartis par tranches suivant l'importance des villes, etc. Toutefois, c'est presque toujours les médianes, plutôt que les moyennes<sup>1</sup>, qui sont données, ce qui rend difficile une comparaison avec les autres enquêtes. Les chiffres les plus caractéristiques sont consignés dans le tableau 1.

#### C. — *La Lecture publique en France (1948).*

Ce rapport, élaboré par la Direction des bibliothèques et publié en 1948 par la Direction de la documentation de la Présidence du Conseil [3] est surtout centré sur les bibliothèques centrales de prêt, dont la création était intervenue trois ans auparavant. Mais il comporte également des données sur les B.M. et on peut en extraire quelques passages caractéristiques :

— « chaque ville française a en principe sa bibliothèque municipale » (p. 7);

— « parmi les agglomérations urbaines de plus de 5 000 habitants, il en est hélas! un grand nombre qui ne possèdent pas de bibliothèques » (id.);

— « au total il ne faut guère compter [...] plus de 400 bibliothèques municipales dignes de ce nom »; « sur ce chiffre, 35 ont été entièrement détruites par la guerre, une cinquantaine ont été partiellement sinistrées » (id.);

— « plus d'un quart [ont] moins de 10 000 volumes et n'ouvrent que 4 ou 5 heures par semaine! » (id.);

— « 15 départements n'ont que trois bibliothèques municipales, 5 n'en ont que deux, six n'ont qu'une seule bibliothèque municipale. Dans les autres départe-

---

1. La médiane est le terme qui, dans une série établie par ordre de grandeur, occupe la position centrale. Pour le prêt par habitant effectué dans une série de  $n$  villes, par exemple, c'est le nombre de volumes prêtés par habitant dans la ville qui occupe la position centrale, c'est-à-dire le rang  $\frac{n}{2}$ , dans la série des  $n$  villes établie par ordre de valeur croissante du nombre de volumes prêtés par habitant. La moyenne est la somme des volumes prêtés dans les  $n$  villes, divisée par la somme des habitants des  $n$  villes.

TABLEAU I. — Quelques chiffres extraits de l'étude de M. de Grolier.

	Province (1941)	Région parisienne (1943)
<i>Nombre de B.M. :</i>		
— total	415 villes	80 villes
— plus de 10 000 hab.	252 —	62 —
— moins de 10 000 hab.	163 —	18 —
<i>Collections :</i>	(sur 306 villes dont 195 de moins de 20 000 hab.)	
— moins de 1 vol. par hab.	83 villes	
— de 1 à 2 —	102 —	
— de 2 à 3 —	67 —	
— de 3 à 4 —	31 —	
— plus de 4 —	23 —	
— médiane	1,60 vol. par hab.	
<i>Budget de fonctionnement :</i>	(sur 230 villes)	(sur 80 villes)
— moins de 1,50 F par hab.	158 villes	65 villes
— de 1,50 à 2,99 F —	50 —	8 —
— 3 F par hab. et plus	22 —	7 —
— moyenne		1,38 F par hab. <sup>1</sup>
— médiane	1,12 F par hab. <sup>1</sup>	0,64 —
— maximum	14,05 —	9,23 —
<i>Prêt à domicile :</i>	(sur 236 villes)	(sur 80 villes)
— moins de 1 vol. par hab.	188 villes	58 villes
— de 1 à 2 —	33 —	17 —
— plus de 2 —	15 —	5 —
— moyenne		0,98 vol. par hab.
— médiane générale	0,405 vol. par hab.	0,695 —
— maximum	2,83 — (Niort)	3,90 — (Saint-Mandé)
— médiane des villes de :		
- moins de 20 000 hab.	0,525 vol. par hab.	0,57 vol. par hab.
- 20 000 à 50 000 hab.	0,335 —	0,71 —
- plus de 50 000 hab.	0,08 —	0,90 —

1. Soit en francs 1969 :

1941	1943
1,12 = 0,30	1,38 = 0,26
14,05 = 3,82	0,64 = 0,12
	9,23 = 1,76

ments (le Nord, la Seine et la Seine-et-Oise exceptés), on trouve une moyenne de 5 bibliothèques municipales pour des populations variant entre 181 000 et 1 168 000 habitants » (id.);

— « en 1944, la moyenne des sommes votées pour l'ensemble des bibliothèques municipales ne dépassait pas 0,50 F par tête d'habitant. Les grandes villes votaient des sommes allant de 12 F<sup>1</sup> à quelques centimes par habitant » (id.);

— « les statistiques de prêt relevées durant l'occupation<sup>2</sup> montraient [...] combien, en certains endroits, la désaffectation dont souffrent tant de bibliothèques municipales françaises était en régression » (p. 15).

D. — *Faits et chiffres* (Unesco, 1955).

Les statistiques publiées par l'Unesco sont fournies par les gouvernements des États membres. En ce qui concerne la France, elles émanent donc de la Direction des bibliothèques.

Dans cette édition de *Faits et chiffres* [4], la première qui fasse état des bibliothèques françaises, l'année de référence est 1951 et les chiffres concernant les bibliothèques municipales sont les suivants (p. 53) :

	nombre de B.M.	nombre de volumes	prêts	lecteurs
Paris	76	750 000	2 705 000	...
Seine	80	...	1 288 000	...
autres villes	149	11 677 000	6 614 000	2 124 000

Ainsi qu'il est précisé p. 47, le nombre de bibliothèques mentionné dans le tableau (305 en tout), n'est évidemment pas celui de toutes les bibliothèques existantes, mais celui des seules bibliothèques pour lesquelles des chiffres sont fournis.

E. — *Statistiques sur les bibliothèques* (Unesco, 1959).

Ce document [5] donne les mêmes chiffres que le précédent, auxquels on a ajouté le nombre d'emprunteurs pour les villes de province : 274 000. En ce qui concerne ces villes, les chiffres portent toujours sur 149 bibliothèques, mais il est cette fois précisé qu'elles sont au nombre de 468, soit 624 au total avec Paris et la Seine (p. 48).

1. 0,50 et 12 F 1944 équivalent respectivement à environ 0,08 et 1,96 F 1969.

2. Statistiques non publiées, sauf celles concernant l'année 1942, dans le rapport de la Bibliothèque nationale mentionné ci-dessus.



TABLEAU II

*Les dépenses de fonctionnement et le prêt à domicile par habitant et par an dans trois des enquêtes étudiées, comparés aux chiffres obtenus par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique pour 1968 et 1969.*

ENQUÊTES	Année de référence	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				PRÊT A DOMICILE		
		Francs par hab.		Échantillon		Volumes par habitant	Échantillon	
		Francs courants	Francs 1969 (*)	Nom- bre de villes	Population en milliers d'habitants		Nom- bre de villes	Population en milliers d'habitants
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (France moins la Seine)	1942	1,66	0,38	196	6.742	0,40	192	5.853
GROUPE D'ÉTUDES (France moins Paris pour les dépenses, France pour le prêt)	1964-66	1,43	1,59	503	15.420	0,77	584	21.050
M. RACLOT - F.N.C.C.C. (France)	1966	2,22	2,46	268	8.653	0,98	non spécifié	
D.B.L.P. (France moins Paris)	1968	4,13	4,42	485	17.578	1,03	465	17.247
	1969	4,43	4,43	595	20.106	1,11	571	19.808
D.B.L.P + PARIS (France)	1968					1,06	466	19.854
	1969					1,13	572	22.415

(\*) Après multiplication par les coefficients de transformation donnés dans le tableau *Pouvoir d'achat du franc d'après la moyenne des indices des prix de gros et de détail*, in *Statistiques et études financières*, février 1970.

F. — *Faits et chiffres* (Unesco, 1960).

Dans cette édition de *Faits et chiffres* [6], les statistiques concernent l'année 1958 et ne portent que sur les bibliothèques municipales classées (38 bibliothèques sur 43 existantes) (pp. 110-111). Ces 38 établissements totalisent 7 721 000 volumes, 1 105 000 lecteurs et 209 000 emprunteurs inscrits.

G. — *Annuaire statistique de l'Unesco* (années 1963 et suivantes).

A partir de 1963, l'Unesco publie régulièrement son *Annuaire statistique* [7], dont sept volumes ont paru jusqu'à ce jour. Mais les renseignements fournis par la France restent toujours, notamment en ce qui concerne les bibliothèques municipales, extrêmement fragmentaires.

1963. On retrouve les mêmes chiffres que dans *Faits et chiffres* de 1960. Il est toutefois précisé que la France possède environ 500 bibliothèques municipales non classées.

1964. A la suite d'une erreur matérielle, les B.M. classées passent au nombre de 500, auxquelles s'ajoutent toujours environ 500 B.M. non classées (référence 1962).

1965 à 1969. « Données non disponibles ». Une note que, dans un article publié en 1969, M. J.-F. Revel qualifiera de « savoureuse »<sup>1</sup>, précise : « il existe en France une grande variété de bibliothèques publiques : on compte une cinquantaine de bibliothèques municipales classées [...] ; dans une vingtaine de départements, des bibliothèques centrales de prêt desservent régulièrement les communes rurales par bibliobus », etc.

En fait, il faut bien considérer que les données fournies à l'Unesco ne concernent qu'un échantillon tout à fait restreint de bibliothèques et que, de surcroît, ces données ne sont pas tenues à jour.

H. — *La Voix de l'édition* (1966).

Le tableau comparatif de la lecture publique en France et dans le Monde publié par *la Voix de l'édition* [8] donne, pour la France, des chiffres se rapportant à l'année 1965. Avant leur publication, ces chiffres avaient été soumis à la Direction des bibliothèques et certains d'entre eux avaient été rectifiés en fonction des don-

---

1. Dans cet article [17], M. Revel s'étonne de ce que la France soit assortie du signe conventionnel utilisé pour indiquer que les données ne sont pas disponibles : « c'est un signe que l'on est accoutumé, dans ces statistiques, à lire sans surprise en face des îles Ryu Kyu ou de la Guinée portugaise. Mais qui eût cru que dans un pays aussi hautement fonctionnarisé et administré que la France, il fût matériellement impossible de compter des bibliothèques et le nombre de volumes dans chacune d'elles ? » Juste remarque. Le présent article voudrait cependant démontrer que le problème n'est pas aussi simple qu'il apparaît au premier abord.

nées réunies à la même époque à l'intention du Groupe interministériel d'études sur la lecture publique, constitué peu de temps auparavant. Pourtant, un certain nombre des chiffres publiés peuvent paraître incertains et les commentaires sur l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques qui les accompagnent sont parfois mal formulés. Il faut surtout noter que les statistiques ne portent pas sur les seules B.M., mais sur la totalité des bibliothèques publiques : municipales, centrales de prêt et associations départementales de lecture publique (A.D.L.P.)<sup>1</sup>. Elles semblent comprendre les B.M. de Paris et des autres communes de l'ancien département de la Seine.

Voici les chiffres publiés :

- population : 48 000 000;
- nombre de bibliothèques publiques : 620;
- pourcentage de la population desservie : 69 %.
- nombre de livres : 14 900 000<sup>2</sup>;
- nombre de volumes par habitant : 0,31;
- lecteurs inscrits : 2 210 000<sup>3</sup>;
- pourcentage par rapport à la population totale : 4,6 %<sup>3</sup>;
- nombre de prêts annuels : 24 635 000;
- nombre de prêts annuels par habitant (population desservie) : 0,74;
- nombre de prêts annuels par lecteur : 11<sup>4</sup>;
- dépense annuelle totale (en francs) : 31 200 000<sup>5</sup>;
- dépense annuelle par habitant (en francs) : 0,65<sup>6</sup>;

1. Associations desservant par bibliobus les communes rurales. Elles disparaissent généralement lors de la création de bibliothèques centrales de prêt dans les départements correspondants. Au nombre de 25 environ en 1965, dont 15 réellement actives et, de ce fait, subventionnées par la Direction des bibliothèques, elles étaient une vingtaine en 1969, dont 9 subventionnées.

2. Le commentaire précise qu'une bibliothèque de lecture publique « doit posséder des ouvrages anciens, mais ils ne doivent pas constituer la majeure partie du stock; elle doit s'efforcer surtout de fournir, à l'immense majorité des lecteurs, des ouvrages ayant paru récemment ». Et un peu plus loin : les fonds anciens (antérieurs à la Révolution, semble-t-il) « ne sont pas à leur place dans une bibliothèque de lecture publique ». Mais le journal ne précise pas si le chiffre de 14 900 000 livres comprend ou non les indésirables. Le calcul des volumes « utiles » est d'ailleurs plus que problématique et si ceux-ci ont seuls été comptés, on peut douter de la valeur du chiffre. Si, par contre, le total indiqué couvre les fonds anciens, il est bien évident qu'il est tout à fait inférieur à la réalité.

3. Ces chiffres sont, hélas! très supérieurs à la réalité.

4. Chiffre inférieur à la réalité. (Conséquence de la note 3.)

5. Il est précisé que ce chiffre ne comprend pas « les charges annexes de la bibliothèque : chauffage, électricité, loyer ».

6. Équivalence des francs 1965 et 1969 :	1965	1969
	0,65	0,75
	0,20	0,23

- dépense annuelle pour l'achat de livres : 9 600 000 ;
- dépense annuelle pour l'achat de livres par habitant : 0,20.

Un autre chiffre est fourni dans le commentaire intitulé *la Structure des bibliothèques françaises* :

- personnel : 198 bibliothécaires et 351 sous-bibliothécaires, « soit un pour 100 000 habitants »<sup>1</sup>.

### I. — *Le rapport du Groupe d'études (1968).*

Les chiffres mentionnés dans ce rapport [9] concernent l'année 1966 pour les bibliothèques municipales classées. Pour les non classées, les chiffres sont généralement les moyennes des années 1964-1966 ou le résultat d'extrapolations. Les plus significatifs de ces chiffres sont les suivants :

— nombre de bibliothèques municipales : le rapport en dénombre « près de 600 » (p. 111), chiffre auquel il faut ajouter les 79 bibliothèques de Paris<sup>2</sup>. « En fait, indique le rapport, la presque totalité des villes de plus de 15 000 habitants est pourvue d'une bibliothèque municipale ». Mais il faut bien noter — et cette remarque est également valable pour les enquêtes examinées ci-dessus — qu'il est pratiquement impossible de dire à partir de quel stade de développement une collection de livres peut être considérée comme une bibliothèque. Un certain nombre de villes peuvent ainsi dénommer « bibliothèque » une simple pièce de la mairie (10 ou 15 m<sup>2</sup>), renfermant un millier de volumes plus ou moins vieillis et dont le

1. Par rapport à la population totale, desservie ou non. Calculé ainsi, le chiffre n'est pas un pour 100 000 habitants, mais 1,14 dont 0,41 bibliothécaire et 0,73 sous-bibliothécaire.

2. Dans nombre de documents, on rencontre ce chiffre de 79 pour les bibliothèques municipales parisiennes. Ce chiffre concerne les « bibliothèques de lecture et de prêt », à savoir les 20 « centrales » (une par arrondissement), les 53 bibliothèques de quartier, les 3 bibliothèques pour enfants (rue Boutebrie, rue Sorbier et boulevard Mortier), la Bibliothèque d'art et d'industrie Forney, la Bibliothèque féministe Marguerite Durand et la Bibliothèque des arts graphiques. A ces bibliothèques, il conviendrait d'ajouter les deux grandes bibliothèques de documentation : Bibliothèque historique de la Ville de Paris et Bibliothèque administrative de la Préfecture.

Dans sa *Recommandation concernant la normalisation des statistiques relatives aux bibliothèques* [18], l'Unesco indique que doit être « considérée comme unité administrative toute bibliothèque indépendante ou un groupe de bibliothèques ayant un directeur ou une administration uniques ». En se référant à cette définition, il conviendrait sans doute de dénombrer ainsi les bibliothèques municipales parisiennes : 3 unités administratives et 81 points de desserte. Les bibliothèques historique et administrative constituent en effet deux unités distinctes, avec des collections, du personnel et un budget qui sont propres à chacune d'elles. Quant aux 79 bibliothèques de lecture et de prêt, elles devraient être comptées pour une unité administrative et 79 points de desserte. Ce qui, en tout cas, est impossible, c'est de compter, ainsi qu'il a été fait dans le *Rapport du Groupe d'études*, 79 bibliothèques à Paris et une seule à Bordeaux ou à Marseille. En 1969, Bordeaux disposait de 16 points de desserte : une bibliothèque centrale, 13 succursales et 2 bibliobus.

prêt n'est assuré que deux heures par semaine par un employé bénévole sans qualification. Tout dénombrement de bibliothèques doit donc être *au moins* assorti d'une répartition de celles-ci par tranches : bibliothèques ayant moins de 2 000 volumes, de 2 000 à 5 000 volumes, etc. En outre, quelques villes sont tentées d'appeler « municipales » des bibliothèques dont la gestion est assurée par une association privée, du moment que celle-ci est en partie financée par la ville. On verra plus loin que la D.B.L.P. reste encore, à l'heure actuelle, dans l'impossibilité de dénombrer de façon précise les bibliothèques municipales françaises. Le chiffre de 600 est sûrement inférieur à la réalité « administrative » et selon la rigueur avec laquelle on interprète la définition du mot bibliothèque<sup>1</sup>, l'évaluation peut varier de 650 à 780. Ce qui, par contre, est aujourd'hui certain, c'est qu'il s'en faut de beaucoup que la presque totalité des villes de plus de 15 000 habitants soient pourvues d'une bibliothèque municipale (voir *infra*, les statistiques pour 1969).

— 15 400 000 habitants bénéficient d'une bibliothèque municipale et 524 000 de ces habitants sont des emprunteurs (p. 111) : ces chiffres ne concernent en réalité que 503 villes : 47 dont la bibliothèque était classée en 1966 (5 708 000 hab.) et 456 dont la bibliothèque n'était pas classée (9 712 000 hab.), à l'exclusion des 81 communes du département de la Seine (dont Paris, 5 630 000 hab. en tout). Le chiffre de 524 000 emprunteurs est le résultat d'une opération qui pourrait paraître hasardeuse, mais qu'il était alors impossible d'éviter : 324 000 dûment dénombrés dans les B.M. classées et 200 000 dans les autres B.M., extrapolation sur 456 villes des chiffres connus pour 117 d'entre elles.

— nombre de prêts par habitant et par an : 0,74 (p. 112). Il ne s'agit pas là du décompte des prêts effectués par les seules B.M., mais par un groupe de bibliothèques de différents types :

	population concernée	nombre de prêts	moyenne par habitant
47 B.M. classées	5 708 000	4 118 659	0,72
456 B.M. non classées (Seine exclue)	9 712 000	6 700 000	0,69
Seine dont Paris	5 630 000	5 416 822	0,96
B.C.P. et A.D.L.P. <sup>2</sup>	12 080 000	8 400 000	0,70
Total	33 130 000	24 636 481	0,74

1. Pour l'Unesco, « est considérée comme bibliothèque, quelle que soit sa dénomination, toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés ou de tous autres documents, notamment graphiques et audio-visuels, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents par les usagers, à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de récréation ». (*Recommandation concernant la normalisation...* [18].)

2. En 1966, les bibliothèques centrales de prêt (B.C.P.) desservait 70 % des communes de moins de 15 000 habitants de 39 départements, soit 9 400 000 habitants. Les A.D.L.P.

Les chiffres de 6 700 000 pour les B.M. non classées et de 8 400 000 pour les B.C.P. et les A.D.L.P. sont les résultats d'extrapolations.

Ramenés aux seules B.M. (y compris la Seine), les chiffres sont les suivants : 584 villes, 21 050 000 habitants, 16 235 481 prêts, soit 0,77 par habitant. Ce dernier chiffre est très sensiblement inférieur à celui obtenu par M. Raclot (voir *infra*) pour la même année 1966 : 0,98 prêt par habitant, d'après un échantillon de 329 villes (9 304 000 habitants).

— dépenses par habitant et par an : 0,65 F (dépenses de fonctionnement). Ce chiffre est le quotient du total des dépenses des B.M. (classées ou non), des B.C.P. et des A.D.L.P. de tous les départements français sauf la Seine, par la population *totale* de ces départements et non par la population effectivement desservie. Ramenés aux 503 villes ayant une bibliothèque (Seine exclue), les chiffres sont :

	population concernée	dépenses totales	par habitant
47 B.M. classées	5 708 000	11 030 850 F	1,93 F
456 B.M. non classées	9 712 000	11 000 000 F	1,13 F
503 B.M.	15 420 000	22 030 850 F	1,43 F <sup>1</sup>

Les 11 000 000 indiqués pour les B.M. non classées sont le résultat d'une extrapolation.

#### J. — *L'enquête de l'Association des maires de France (1968).*

Cette enquête [10] a été réalisée en 1965. Dans le compte rendu publié par le *Bulletin des bibliothèques de France*, auquel on pourra se reporter, j'ai dit combien les résultats étaient flous et difficiles à interpréter. Il est cependant utile de rappeler ici quelques chiffres sur le nombre de bibliothèques et sur l'importance des fonds.

Sur 606 villes (17 à 18 millions d'habitants au total), 145, soit 24 %, ne possèdent pas de bibliothèque municipale. Il est vrai qu'un certain nombre — non précisé —

subventionnées par l'État (les seules qui aient été retenues ici) desservent 58 % des communes de moins de 15 000 habitants de 15 départements, soit 2 680 000 habitants. A noter qu'une partie de cette population desservie par les B.C.P. et A.D.L.P. peut être déjà comptée dans la population desservie par les B.M. non classées, dans la mesure où ces dernières appartiennent à des communes de moins de 15 000 habitants. C'est en 1968 que le service des B.C.P. a été étendu aux communes de 15 000 à 20 000 habitants.

1. Dont 0,35 F pour les acquisitions (livres, périodiques, etc.) et la reliure.

Équivalence des francs 1966 et 1969 :

1966	1969
1,93	2,14
1,13	1,25
1,43	1,59
0,35	0,39

de ces villes ont une population comprise entre 1 500 et 9 000 habitants, mais on peut néanmoins calculer, d'après les chiffres fournis, qu'environ 30 à 35 % des villes françaises de 10 000 à 30 000 habitants sont dépourvues de bibliothèque municipale.

L'importance des fonds (604 réponses) est la suivante :

plus de 50 000 volumes	116 villes
10 000 à 50 000 volumes	157 —
5 000 à 10 000 volumes	85 —
moins de 5 000 ou pas de bibliothèque	246 —

K. — *L'étude de M. Raclot (1968).*

Avec cette analyse des résultats de l'enquête menée par la Fédération nationale des centres culturels communaux (F.N.C.C.C.) sur l'action des villes dans le domaine culturel en 1966 [11], on aborde un des documents les plus importants parmi ceux qui ont été publiés ces dernières années. Les chiffres concernent un large échantillon de communes (329, dont 226 de plus de 10 000 habitants), représentant près de 9,5 millions d'habitants au total. Ils sont confrontés aux chiffres issus d'une enquête antérieure portant sur l'année 1963.

En ce qui concerne les bibliothèques municipales, l'étude de M. Raclot donne de précieuses indications sur la part qui leur est réservée dans les budgets culturels communaux, sur le total des collections (appelées « stocks de livres »), sur le nombre de livres prêtés annuellement. Les résultats sont ventilés par tranche démographique (villes de 5 000 à 10 000 habitants, etc.), cette ventilation constituant un des aspects les plus intéressants de l'étude. D'autres calculs sont beaucoup moins convaincants : la rotation des stocks et le prix de revient de la lecture (prix d'un livre en stock et prix d'un livre sorti).

*Population desservie.* 268 villes sur 333 possèdent une bibliothèque municipale ou subventionnée par la ville. Les 65 villes dépourvues de B.M. représentent une population non desservie égale à 7,07 % de la population totale.

*Dépense moyenne par habitant.* 2,22 F (population desservie). Elle est de 0,48 F pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants et croît régulièrement (avec une exception pour la tranche 40 000-50 000) en fonction de la population, jusqu'à 2,84 pour les villes de plus de 100 000 habitants<sup>1</sup>. La progression du budget-bibliothèques

1. Page 133 de l'étude, le premier tableau indique, 2,50 F et le deuxième tableau 2,84. Une erreur matérielle semble s'être glissée dans le premier : il faudrait lire 7 587 416 F (au lieu de 6 678 924) et 2,84 F (au lieu de 2,50).

Équivalence des francs 1966 et 1969 :

1966	2,22	0,48	2,84
1969	2,46	0,53	3,15

(population desservie et population non desservie) par rapport à 1963 est de 72 %, c'est-à-dire moins que la progression du budget culturel général (91 %), mais plus que celle du budget total des villes (35 %). La part des bibliothèques dans le budget culturel est passée de 12,74 en 1963 à 11,71 % en 1966.

*Collections.* Sur 217 villes (7 360 443 habitants) ayant fourni une réponse, la moyenne est de 1,20 livre par habitant. Ce nombre croît assez régulièrement avec la taille des villes : pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants, il est de 0,71 ; pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants, il est de 1,48.

*Prêt.* Moyenne : 0,98 livre par habitant dans l'année ; villes de 5 000 à 10 000 habitants : 0,54 ; de 50 000 à 100 000 : 1,15.

*Rotation du stock.* Il s'agit du rapport des livres sortis aux livres possédés par les bibliothèques. La moyenne est de 0,81. Mais le calcul de cet « indicateur » ne paraît guère justifié, du moment que les bibliothèques ont également pour mission d'assurer — outre leur communication — la conservation des livres et des périodiques, ou, du moins, de certains d'entre eux. Il en est de même pour le prix de revient d'un livre en stock. Il y a là une confusion entre la finalité de deux actions différentes et, d'ailleurs, complémentaires : la gestion d'un stock documentaire par une librairie, voire un kiosque à journaux, et par une bibliothèque.

*Coût des ouvrages sortis.* C'est le quotient du budget de fonctionnement par le nombre d'ouvrages sortis. La moyenne pour l'échantillon est de 2,22 F. Mais ce calcul est tout à fait injustifiable, puisqu'il implique soit que le prêt à domicile est la seule fonction de la bibliothèque, soit que les autres fonctions (lecture sur place, heure du conte, conférences, information orale, etc.) ont un prix de revient nul.

L. — *Le tableau sur les bibliothèques municipales des villes de plus de 15 000 habitants de la Région parisienne et des autres régions françaises, publié en annexe au rapport sur la lecture publique dans la Région parisienne (1970).*

Ce rapport sur la Région parisienne [12] est le résultat de l'exploitation des chiffres fournis par les différentes bibliothèques de la région pour l'année 1968, à partir du nouveau formulaire statistique établi en 1969 par la D.B.L.P. Dans le domaine des bibliothèques municipales, les totalisations et les moyennes par département n'ont été réalisées que pour les villes de plus de 15 000 habitants. Par ailleurs, l'étude ayant été faite à l'occasion de la préparation du 6<sup>e</sup> plan, c'est-à-dire avec le souci d'établir aussi exactement que possible les besoins à couvrir, on a inclus dans les totalisations la population non encore desservie (résidant dans les villes n'ayant pas de bibliothèque).

L'annexe II au rapport (pp. 440-442), présente en regard les chiffres relatifs à la Région parisienne (colonne 1), aux autres régions (colonne 2) et à la France entière sans Paris (colonne 3). L'échantillon auquel se rapportent les chiffres de la



colonne 3 n'était pas spécifié. Il variait, selon les rubriques, de 335 villes (16 740 000 hab.) à 367 villes (17 841 000 hab.), sur le total des 439 villes françaises de plus de 15 000 habitants, Paris exclu (20 067 000 hab.). Les villes sans bibliothèque incluses dans l'échantillon étaient au nombre de 42 (925 000 hab.), soit une population non desservie de 4,85 %.

Dans le tableau 3 ci-dessus, on a rappelé les principaux chiffres publiés dans la colonne 3 du tableau en question (toutes villes) avec, en regard, les chiffres correspondant à la seule population desservie (villes ayant une B.M.).

TABLEAU III

*Bibliothèques municipales des villes de plus de 15 000 habitants en 1968 : chiffres rapportés à la population totale (toutes villes) et à la population desservie seulement (villes ayant une B.M.).*

	Toutes villes	Villes ayant une B.M.
Population desservie	95,15 %	100 %
Locaux, surface totale pour 100 000 hab.	1 306 m <sup>2</sup>	1 379 m <sup>2</sup>
Collections :		
— livres et périodiques, nombre de volumes par hab.	1,31 à 1,48	1,39 à 1,57
— livres, nombre de titres acquis durant l'année par millier d'hab.	38,00	40,11
Personnel, pour 100 000 hab. :		
— total	11,64	12,28
— bibliothécaires professionnels (bibl. et sous-bibl.)	2,30	2,42
Dépenses d'investissement par hab.	0,79 F	0,84 F
Dépenses de fonctionnement par hab. :		
— dépenses totales	4,10 F	4,34 F
— dépenses des villes	3,77 F	3,99 F <sup>1</sup>
Prêt à domicile, nombre de vol. par hab.	0,98	1,04

1. Équivalence des francs 1968 et 1969 :

1968	0,79	0,84	3,77	3,99	4,10	4,34
1969	0,85	0,90	4,03	4,27	4,39	4,64

M. — *Autres publications.*

Un certain nombre d'autres publications de caractère statistique peuvent en outre être signalées, bien qu'elles ne présentent pas le même intérêt général, soit parce qu'elles sont limitées à une région ou à une ville, soit parce que l'échantillon étudié est trop limité pour être réellement représentatif de la réalité nationale.

1. *Les statistiques de la ville de Paris.*

Ces statistiques [13] ne comportent que les chiffres relatifs au prêt à domicile : nombre (absolu et par habitant) des livres prêtés par les différents points de desserte du réseau parisien. On peut noter quelques différences de méthode avec les statistiques réalisées par la D.B.L.P. pour l'ensemble de la France (voir ci-dessous). Ainsi, pour le calcul du prêt par habitant, c'est la population totale sans les doubles comptes<sup>1</sup> qui a été préférée. En outre, dans le total général, les prêts collectifs sont inclus. Le résultat est donc très légèrement majoré par rapport aux chiffres nationaux : 1,38 volume par habitant en 1969, au lieu de 1,32, chiffre qui aurait été obtenu avec les critères retenus pour les autres villes.

Les statistiques parisiennes ne comportent aucune donnée sur les locaux, le personnel, les dépenses, etc.

2. *Les statistiques de l'ancien département de la Seine.*

Ces statistiques [14] comportent des données sur le prêt (livres et disques), sur les heures d'ouverture et sur les dépenses de fonctionnement. Ces dernières sont ainsi présentées : I. Dépenses totales; II. Dépenses pour livres, reliures, catalogues; III. Dépenses livres et reliures par habitant. Mais les chiffres sont parfois difficiles à interpréter, du fait notamment que la population indiquée pour les communes ne correspond pas toujours aux chiffres donnés par le recensement, que les dépenses totales ne couvrent pas dans tous les cas les dépenses « immobilières » (local, chauffage, etc.) ou de personnel, que la définition des « dépenses pour catalogues » n'est pas donnée, qu'on ignore si les dépenses pour achat de disques sont incluses dans les colonnes II et III, etc. De ce fait, le classement des villes d'après le nombre de livres prêtés et, surtout, d'après la dépense par habitant paraît bien incertain. Il reste néanmoins que la publication de ces statistiques a longtemps constitué le seul effort d'information statistique régulière qui ait été entrepris en France dans le domaine des bibliothèques municipales. En 1967, dernière année de leur publication, elles couvraient une population de plus de 3 millions d'habitants, soit environ 14 % de la population française desservie par les bibliothèques municipales, Paris exclu.

---

1. Pour la définition des doubles comptes, voir ci-dessous, p. 332, § 4.

Depuis 1969, le département des Hauts-de-Seine (l'un des trois issus de la Seine) publie dans son *Recueil des actes administratifs* des statistiques trimestrielles sur le nombre de livres prêtés et sur les nouveaux emprunteurs inscrits dans chacune des communes ayant une B. M. C'est, semble-t-il, le seul département français qui publie de telles statistiques, de même que c'est le seul à subventionner très largement le fonctionnement des B. M. (154 000 F en 1969).

3. *Enquête sur l'extension du public des bibliothèques* (Association des bibliothécaires français, 1963).

Les réponses à cette enquête [15] proviennent de 76 bibliothèques diverses, municipales, d'entreprises, d'établissements scolaires, etc., dont 26 bibliothèques municipales seulement, représentant moins de 1 300 000 habitants. Il s'agit là d'une enquête trop limitée, par son sujet même et par l'échantillon, pour rendre compte de l'ensemble français. Des chiffres sont fournis sur le pourcentage des lecteurs inscrits, sur le nombre de prêts par habitant. Une étude très sommaire des catégories sociales du public est faite à partir des réponses.

4. *Les deux enquêtes sur les bibliothèques municipales de la Région parisienne* (Association des bibliothécaires français, 1969-1970).

Ces deux enquêtes [16] sur les sites, les bâtiments et l'équipement et sur le personnel, ont été respectivement réalisées en 1968 et en 1969. Bien qu'évidemment limitées à la Région parisienne, elles sont importantes parce qu'elles témoignent, de la part des bibliothécaires, d'une nette conscience de ce que le grave problème du sous-développement des bibliothèques publiques françaises ne pourra être résolu sans la publication de documents chiffrés aussi précis que possible, établis et *analysés* par eux-mêmes ou, du moins, avec leur collaboration. Ces deux enquêtes ont ainsi abouti à une étude chiffrée de l'ensemble des bibliothèques municipales de la région permettant leur connaissance précise, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif.

5. *Le rapport sur la lecture publique dans la Région parisienne* (1970).

Ce rapport a été évoqué ci-dessus, § L. Il fournit, pour les bibliothèques municipales et, plus spécialement, pour celles des villes de plus de 15 000 habitants, un grand nombre de chiffres se rapportant à l'année 1968. Ces chiffres ont été établis grâce aux données fournies par les villes, à l'aide du nouveau formulaire statistique.

C'est de la mise au point de ce formulaire que nous parlerons maintenant.

## II. — L'ÉTABLISSEMENT DU NOUVEAU FORMULAIRE ET L'EXPLOITATION DES RÉPONSES POUR 1968.

C'est le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1897 qui a institué l'envoi, par les villes, au ministère de l'Instruction publique, d'un rapport annuel sur la situation et le fonctionnement

des bibliothèques municipales. A cette fin, un formulaire imprimé avait été établi, que les villes devaient remplir. Ce formulaire fut modifié à différentes reprises et notamment au lendemain de la guerre de 1939-1945, lors de la création de la Direction des bibliothèques de France. Sous sa dernière forme, il se présentait davantage comme un document d'ordre qualitatif et administratif que comme un document d'ordre quantitatif pouvant permettre l'établissement de statistiques nationales. Par ailleurs, il s'avéra, au bout de quelques années, inadapté à l'évolution des bibliothèques municipales due au développement de la lecture publique. En outre, il ne permettait pas à la D.B.L.P. de réunir les renseignements demandés par l'Unesco. Il cessa d'être utilisé en 1964 mais une nouvelle rédaction n'en fut entreprise qu'en 1969, de sorte que les villes ne fournirent pas de rapport pour les années 1964 à 1967, hormis quelques-unes qui, disposant encore d'exemplaires, les firent parvenir spontanément à la D.B.L.P.

Dans l'esprit du Service de la lecture publique, le nouveau formulaire devait répondre à cinq objectifs :

1. *Contrôle et inspection des bibliothèques municipales.*

Le formulaire devait, d'une part, permettre le contrôle des B.M. par l'administration centrale, ville par ville et année par année, et, d'autre part, faciliter la tâche des inspecteurs généraux dans la préparation de leurs missions d'inspection. Il ne devait donc pas se borner à demander des chiffres ou des éléments d'ordre strictement statistique, mais également un certain nombre de renseignements tels que l'adresse de la bibliothèque, le nom de certains membres du personnel, les heures d'ouverture, les acquisitions remarquables (manuscrits, livres anciens ou précieux), etc.

2. *Totalisation des résultats.*

Le formulaire devait être conçu de façon à permettre la totalisation aussi rapide que possible et, éventuellement, la publication de certains chiffres, ainsi que le calcul de certains rapports (dépense par habitant, pourcentage des emprunteurs inscrits, etc.), soit pour chaque ville, soit pour un ensemble géographique ou administratif donné (département, région, ensemble du pays). Ce travail est en effet à la base de toute prévision budgétaire et de toute planification à l'échelon de la D.B.L.P.

3. *Octroi des subventions annuelles de fonctionnement.*

Celles-ci étant faites en fonction de l'effort financier des villes, de la création d'équipements nouveaux, de la modernisation des équipements existants, du recrutement de personnel spécialisé, etc., le questionnaire devait permettre d'évaluer ces différents éléments de façon à pouvoir établir, dans des délais aussi courts que possible le montant des subventions.

#### 4. Réponse au questionnaire de l'Unesco.

De ce point de vue, le formulaire devait être rédigé selon les critères internationaux tels qu'ils étaient définis dans le questionnaire de l'Unesco établi au début de 1967, tout en tenant compte des recommandations de la Conférence de Paris d'octobre 1967 sur la normalisation internationale des statistiques<sup>1</sup>.

#### 5. Comparaison des bibliothèques municipales entre elles.

Enfin, le formulaire devait éventuellement permettre, après publication des résultats obtenus ville par ville, une comparaison des différentes bibliothèques entre elles — ceci malgré leur grande diversité — de façon à ce que le personnel des bibliothèques et les élus ou administrateurs locaux, puissent disposer d'éléments d'information susceptibles de les aider dans leur tâche de gestion.

Outre ces objectifs à atteindre, un certain nombre d'exigences intervenaient pour la rédaction du document :

— harmoniser les questions avec celles qui étaient posées aux bibliothèques centrales de prêt, afin de pouvoir, dans toute la mesure du possible, additionner les chiffres;

— établir un document unique pour toutes les villes, malgré les très importantes différences existant entre elles : population (de 6 000 à 900 000 habitants), fonds (livres anciens, manuscrits, estampes, etc.), structure (coupure, dans beaucoup de bibliothèques, entre les sections « d'études » et « de prêt »), régime du personnel (bibliothèques classées et non classées), etc.; de ce point de vue, s'il avait tout d'abord été envisagé d'établir un formulaire simplifié pour les bibliothèques des petites villes, la solution d'un questionnaire unique a finalement été retenue, en raison de la difficulté qu'il y avait à décider du palier à partir duquel le document complet serait envoyé et en raison des inconvénients qu'aurait entraînés une sorte de ségrégation entre les villes; la seule distinction retenue concerne, en définitive, la partie du formulaire relative au personnel : cette rubrique est différente pour les bibliothèques classées;

— prévoir la possibilité d'utiliser le formulaire pour d'autres bibliothèques que municipales ou pour des bibliothèques municipales à structure non traditionnelle : bibliothèques libres, équipements intégrés, bibliothèques d'État desservant une population communale (Massy et, dans l'avenir, Clamart), etc.;

— permettre l'exploitation des réponses par ordinateur;

— ne pas embarrasser le personnel en place par des questions auxquelles il ne pouvait répondre sans s'astreindre à un travail qui irait à l'encontre du but recherché.

Il apparut dès le début que le formulaire ne pouvait être établi sans une collaboration étroite avec ce personnel. Réunir un groupe de rédaction aurait été

1. Voir : *B. Bibl. France*, 14<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 12, déc. 1969, pp. \*961-\*963.

souhaitable, à condition qu'il ne soit pas trop nombreux, mais le choix des participants paraissait aléatoire.

Par ailleurs, il était urgent de posséder des chiffres plus précis que ceux dont on disposait jusqu'alors, afin de fixer le taux des subventions de 1969 et d'établir les premiers documents nécessaires à la préparation du 6<sup>e</sup> plan. En définitive, les étapes suivantes furent parcourues :

a) Au printemps 1969, établissement et envoi d'un formulaire provisoire portant sur l'année 1968 et assorti d'une demande de suggestions et critiques. Première difficulté : sur près de 700 bibliothèques touchées, 9 seulement é mirent un avis.

b) Dépouillement des réponses, à partir de juin 1969, dans la triple perspective de totaliser les résultats, d'établir un formulaire définitif et d'élaborer une exploitation par ordinateur.

c) Consultation du Service central de la statistique du Ministère de l'Éducation nationale, en vue d'une collaboration éventuelle pour la collecte et l'exploitation des chiffres.

d) Réunion d'un groupe composé des directeurs des bibliothèques municipales de Mulhouse, Sceaux et Tours (16 février 1970) et de quatre membres des services techniques de la D.B.L.P.

e) Consultation du Ministère de l'intérieur, notamment pour ce qui concerne la partie relative aux dépenses et recettes.

f) Rédaction du formulaire 1969.

g) Rédaction du formulaire 1970, après prise en considération de la recommandation de l'Unesco diffusée en 1970 [18].

Les multiples difficultés rencontrées au cours du dépouillement des réponses au formulaire 1968 et de leur exploitation, ont été dues à un certain nombre de causes dont il faut signaler les plus importantes :

— le formulaire avait été envoyé en deux parties distinctes et beaucoup de réponses n'ont été faites qu'à une seule de ces parties;

— le formulaire ne comportait que très peu de définitions des termes employés et très peu d'explications concernant la façon de répondre; de ce fait, beaucoup de réponses ont été ambiguës;

— le personnel en place, non préparé aux questions posées, n'a pu répondre à toutes;

— tous les calculs, et notamment les totalisations, ont dû être effectués manuellement sur une calculatrice de bureau;

— enfin, il faut bien signaler un nombre non négligeable de réponses totalement inexploitable, en provenance de villes allant pourtant jusqu'à 30 et 40 000 habitants, dont le personnel semble mal préparé à répondre à un questionnaire quelque peu détaillé et précis.

En définitive, le résultat n'ayant pas paru satisfaisant pour l'année 1968, il

fut décidé de ne rendre compte des résultats globaux que pour l'année 1969<sup>1</sup> et de se borner, quant aux chiffres de 1968, aux opérations suivantes :

a) diffusion, à l'occasion du Congrès de la F.N.C.C.C. centré sur « la lecture dans la cité » (avril 1970), d'une note sur les *Dépenses de fonctionnement des bibliothèques municipales des villes de plus de 15 000 habitants en 1968*, dont certains éléments servirent à la rédaction de la résolution finale;

b) établissement et diffusion du rapport multigraphié sur la région parisienne mentionné ci-dessus (à noter, d'ailleurs, que les villes de cette région avaient généralement mieux répondu que les villes des autres régions, du fait, semble-t-il, que nombre d'entre elles établissaient auparavant des statistiques pour la préfecture de la Seine);

c) édition dans le *Bulletin des bibliothèques de France* d'août 1970 de ce même rapport, augmenté du tableau sur l'ensemble des villes françaises de plus de 15 000 habitants (voir ci-dessus, p. 324);

d) établissement de notes à l'intention des différentes commissions du 6<sup>e</sup> plan, notes non publiées mais dont quelques données furent reprises dans un certain nombre de documents;

e) réponse au questionnaire Unesco, pour publication dans l'*Annuaire statistique* 1970;

f) calcul des dépenses de fonctionnement et du prêt par habitant dans toutes les villes ayant répondu au formulaire 1968, y compris celles de moins de 15 000 habitants; ces chiffres sont consignés dans le tableau 2 ci-dessus, p. 317.

### III. — LES CHIFFRES OBTENUS POUR 1969.

Un peu plus de 600 réponses au formulaire 1969 ont pu être exploitées. Toutefois, certaines d'entre elles étaient incomplètes et l'on pourra constater, dans les résultats exposés ci-dessous, une variation de l'échantillon selon les rubriques. En outre, une trentaine de villes, généralement de faible population, n'ont pas répondu au formulaire 1969, alors qu'elles avaient répondu l'année précédente. Dans ce cas, les chiffres fournis pour 1968 ont été introduits dans les statistiques 1969, cette opération étant limitée aux rubriques pour lesquelles les réponses varient très peu d'une année à l'autre : locaux, total des collections, personnel, heures d'ouverture et nombre d'emprunteurs.

En définitive, l'échantillon varie de 571 à 638 pour le nombre des communes et de 19,8 à 20,5 millions pour le nombre correspondant des habitants. Il couvre la population desservie par les B.M. (21,5 à 21,7 millions d'habitants, voir page suivante) dans la proportion de 91 à 95 %. Pour chaque rubrique, il a été précisé

---

1. Contrairement à ce qui avait été annoncé au moment de la publication de *la Lecture publique dans la Région parisienne* dans le *Bulletin* (p. 440, note 1).

et les chiffres absolus ont été mentionnés, de façon à permettre éventuellement le calcul d'autres rapports.

Dans la présentation des résultats, une distinction a été faite entre les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants et celles dont la population est inférieure ou égale à ce chiffre. Il aurait évidemment été souhaitable de diversifier davantage les résultats selon l'importance des villes, à l'instar de l'étude de M. Ralot, mais les conditions matérielles de l'exploitation des réponses ne l'ont pas permis.

Pour les collections et pour le personnel, une différenciation a également été faite entre les bibliothèques classées et les bibliothèques non classées. C'est en effet dans ces domaines que les deux types de bibliothèque se distinguent surtout. La distinction a été prolongée au domaine des périodiques en cours, beaucoup plus nombreux dans les premières, en raison, semble-t-il, de la présence de « sections d'étude » plus développées.

Le choix des « indicateurs » les plus utiles à la gestion des bibliothèques, tant à l'échelon local qu'à l'échelon national, est difficile. Les différents indicateurs de moyens permettent une bonne appréciation des possibilités des services. Ils concernent les points de desserte, le personnel, les collections, les heures d'ouverture, les dépenses. Par contre, les indicateurs de résultats sont moins nombreux et, surtout, moins probants. Le plus important reste le prêt à domicile par habitant, bien que toute comparaison d'une commune à une autre, dans ce domaine, soit aléatoire, si elle n'est pas assortie de précisions d'ordres socio-économique et socio-culturel qu'il est impossible de réunir à l'échelon national, et bien que le prêt ne puisse, de toute évidence, rendre compte à lui seul de l'activité culturelle, très diversifiée, des bibliothèques publiques. Quoi qu'il en soit, il n'existe pas d'autres indicateurs, à l'heure actuelle, qui puissent être établis avec le minimum d'exactitude souhaitable.

#### 1. *Nombre de bibliothèques et population desservie.*

Le formulaire a été envoyé : 1<sup>o</sup> à toutes les villes de plus de 15 000 habitants (sauf Paris, dont les bibliothèques ne sont pas contrôlées par la D.B.L.P.); 2<sup>o</sup> aux villes de 15 000 habitants ou moins, recensées l'année précédente comme possédant une bibliothèque municipale.

Pour l'exploitation des réponses, la population retenue a été celle du recensement de 1968, avec les doubles comptes (militaires, élèves, internes, etc., comptés à la fois dans la population de la commune sur le territoire de laquelle sont situées la caserne, l'école, etc., et dans la population de la commune où se trouve leur résidence personnelle).

Ainsi qu'il a été dit plus haut à propos du rapport du groupe d'études de 1968, le nombre exact de bibliothèques municipales est difficile à déterminer pour les raisons suivantes :



— un certain nombre de communes ne répondent pas aux questionnaires, en particulier celles qui n'espèrent pas de subventions;

— parmi les réponses, il en est qui émanent des communes dont les moyens et les résultats sont si faibles qu'il est hasardeux de les considérer comme possédant réellement une bibliothèque, sans toutefois qu'il soit possible de fixer une ligne de démarcation précise; en outre, certaines « bibliothèques municipales » ne sont que de simples dépôts des B.C.P.;

— quelques villes considèrent comme municipales des bibliothèques qui ont un régime d'association; certaines ont une gestion si bien calquée sur celle des bibliothèques municipales qu'il est possible — et souhaitable — de les introduire dans les statistiques; pour d'autres, cela est impossible, notamment en ce qui concerne les dépenses et recettes;

— enfin, il existe un grand nombre de petites bibliothèques intégrées à d'autres équipements communaux (maisons de jeunes, foyers culturels, etc.) qu'il est extrêmement difficile d'appréhender.

Le décompte des bibliothèques municipales existant en 1969 peut être ainsi évalué :

- 659 ayant répondu à au moins une partie, soit du formulaire 1968, soit du formulaire 1969; population : 20 838 955 habitants;
- 66 pour lesquelles la D.B.L.P. possède des renseignements plus ou moins précis, antérieurs à 1968; population : 530 827 habitants;
- 69 dont l'existence est douteuse, soit parce qu'elles ne semblent pas municipales, soit parce que les renseignements fournis par les communes sont si vagues et si imprécis qu'il est impossible d'en rien déduire; population : 414 360 habitants.

En définitive, la fourchette peut s'établir ainsi : 740 à 780 bibliothèques municipales, desservant une population de 21,5 à 21,7 millions d'habitants. Mais il est bien entendu que, *sur le plan technique*, beaucoup de ces établissements ne mériteraient pas l'appellation de bibliothèque (voir ce qui a été dit à ce sujet, ci-dessus, p. 320).

Parmi les 659 bibliothèques du premier groupe, 601 ont fourni des chiffres concernant leurs collections. Leur répartition selon l'importance des fonds d'imprimés (livres et périodiques)<sup>1</sup> s'établit ainsi :

plus de 10 000 vol.	364	60,6 %
5 001 à 10 000	104	17,3 %
2 001 à 5 000	100	16,6 %
2 000 et moins	33	5,5 %
	<hr/>	<hr/>
	601	100,0 %

1. Importance évaluée en volumes (voir ci-dessous § 3a). L'Unesco demande la répartition des bibliothèques selon l'importance des fonds d'imprimés et manuscrits. Ce calcul n'a pas été possible pour 1969.

Pour l'évaluation de la population non desservie (tableau 4) on s'est borné à la tranche des villes de plus de 15 000 habitants, les chiffres devenant trop incertains en dessous de cette limite, du fait même que les questionnaires n'avaient pas été envoyés à toutes les communes. Pour cette catégorie de villes, la population non desservie est de 5,6 %. En incluant Paris, elle est de 5,0 %. Dans une seconde étape, il sera sans doute utile de faire le même calcul pour la tranche des villes de 10 à 15 000 habitants.

Certaines régions sont particulièrement défavorisées. C'est le cas de l'Aquitaine (17,0 % de la population des villes de plus de 15 000 habitants non desservie) et du Nord (16,6 %). Au niveau des départements, les pourcentages les plus forts sont les suivants :

Essonne	27,7
Gironde	24,4
Isère	17,9
Nord	17,7
Meurthe-et-Moselle	16,2
Tarn	15,8
Pas-de-Calais	13,6
Val-d'Oise	13,2
Yvelines	13,1
Pyrénées-atlantiques	12,9

TABLEAU IV

*Nombre de bibliothèques et population non desservie dans les villes de plus de 15 000 h. (Paris et départements d'outre-mer exclus).*

	Nombre de communes	Population
Total français	439	20 067 131
Bibliothèques municipales	379	18 712 703
Bibliothèques libres ou inclassables	8	227 656
Population non desservie (pas de bibliothèque)	52 (11,8 %)	1 126 772 (5,6 %)

## 2. Locaux et véhicules.

Les surfaces des locaux ont été fournies par 623 communes. Le total est de 302 792 m<sup>2</sup> (tableau 5), y compris les services intérieurs, les circulations, les garages et les logements de fonctions.

Pour les 623 communes, le nombre des points de desserte (centrales, succursales et bibliobus) est de 869.

Les 200 succursales sont localisées dans 88 villes et ont une surface moyenne de 98 m<sup>2</sup>. Elles se répartissent ainsi :

13 succursales	1 ville (Bordeaux)
10 —	1 — (Lyon)
9 —	1 — (Grenoble)
8 —	1 — (Nice)
6 —	3 villes (Marseille, Metz et Toulouse)
5 —	2 — (Mulhouse et Nancy)
4 —	7 —
3 —	8 —
2 —	16 —
1 succursale	48 —

TABLEAU V

*Locaux et véhicules.*

	Plus de 15 000 h.		Jusqu'à 15 000 h.		Ensemble	
	Valeur absolue	Pour 100 000 h.	Valeur absolue	Pour 100 000 h.	Valeur absolue	Pour 100 000 h.
Nombre de points de desserte	602		267		869	
Surface totale des locaux (m <sup>2</sup> )	276 139	1515	26 653	1259	302 792	1488
Surface des centrales (m <sup>2</sup> )	256 546	1407	26 552	1254	283 098	1391
Nombre de succursales	197	1,08	3		200	0,98
Surface des succursales (m <sup>2</sup> )	19 593	107	101		19 694	97
Nombre de bibliobus	45	0,25	1		46	0,23
Échantillon : communes	360		263		623	
population	18 228 978		2 117 756		20 346 734	

Les 46 bibliobus sont localisés dans 39 villes :

4 bibliobus	1 ville (Marseille)
2 —	4 villes (Bordeaux, Lyon, Tours et Mulhouse)
1 —	34 —

3. Collections : total des fonds conservés.

Les réponses de 601 communes, dont 349 de plus de 15 000 habitants, ont pu être exploitées.

a) Imprimés (livres et publications en séries).

Le total des collections était demandé en mètres de rayonnages occupés, en tenant compte des documents prêtés, comptabilisés à raison de un mètre pour 40 volumes destinés aux adultes ou 60 volumes destinés aux enfants<sup>1</sup>. Le total obtenu pour les 601 communes est de 703 823 mètres. Le calcul en nombre de volumes — effectué après la totalisation des réponses, à raison de 42 volumes en moyenne pour un mètre — est consigné dans le tableau 6, où il a paru intéressant de distinguer les bibliothèques classées, étant donnée l'importance des collections qu'elles conservent généralement. La proportion des fonds anciens par rapport à l'ensemble des collections reste inconnue. Une enquête ultérieure devra la préciser. On peut cependant noter que les livres acquis au cours de l'année constituent près de 3,5 % des collections (voir ci-dessous § 4a), chiffre auquel il conviendrait d'ajouter les périodiques destinés à être conservés.

TABLEAU VI

*Collections d'imprimés (livres et publications en série) :*  
*nombre de volumes.*

	Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	B.M. classées	B.M. non classées	Ensemble
Valeur absolue	26 709 000	2 851 000	14 910 000	14 650 000	29 560 000
Par habitant	1,49	1,39	2,05	1,15	1,47
Échan- tillon { communes population	349 17 968 592	252 2 078 576	50 7 272 549	551 12 774 619	601 20 047 168

1. Ces moyennes de 40 et 60 volumes par mètre ont été calculées en 1970 d'après la totalité des collections des bibliothèques municipales de Mulhouse et de Tours.

*b) Manuscrits.*

L'ensemble des collections (autographes inclus) représente 8 435 mètres de rayonnages pour les 601 villes. 72,9 % de ces collections sont conservées dans les bibliothèques municipales classées (6 147 mètres).

*c) Disques et autres enregistrements sonores.*

Aucune distinction n'était demandée entre les disques et les autres documents (bandes magnétiques, mini-cassettes, etc.). 14,5 % des bibliothèques (soit 27,7 % de la population) des 601 communes ayant répondu, possèdent des enregistrements dont le nombre total est de 76 312 unités matérielles (tableau 7). Une enquête plus approfondie sur les discothèques sera réalisée prochainement, qui permettra une étude de l'équipement existant : locaux, matériel d'écoute, etc.

TABLEAU VII.

*Collections de disques et autres enregistrements sonores.*

		Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	Ensemble
B.M. ayant des enre- gistrements	communes	80	7	87
	% de l'échantillon	22,9	2,5	14,5
	population desservie	5 485 159	70 422	5 555 581
	% de l'échantillon	30,5	3,4	27,7
Nombre d'en- registrements	valeur absolue	75 264	1048	76 312
	pour 1 000 hab.	13,7	14,9	13,7
Échantillon	communes	349	252	601
	population	17 968 592	2 078 576	20 047 168

*4. Collections : acquisitions annuelles.*

Le formulaire précisait qu'il s'agissait du nombre de documents entrés dans les collections, sans en soustraire le nombre de documents perdus ou éliminés et quel que soit le mode d'acquisition (achat, don, dépôt légal, etc.).

*a) Livres.*

Le total des acquisitions de livres (y compris les livres sous forme de copies ou micro-copies) était demandé en titres et en volumes, un ouvrage en plusieurs volumes et acquis en plusieurs exemplaires ne comptant que pour un titre. Beaucoup de villes n'ayant pu fournir de chiffre que pour les volumes, le total national n'a été calculé que pour ces derniers (tableau 8).

TABLEAU VIII

*Acquisitions de livres : nombre de volumes.*

	Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	Ensemble
Valeur absolue Pour 100 habitants	916 539 5,09	102 711 5,56	1 019 250 5,13
Échantillon { communes population	353 18 020 383	230 1 846 228	583 19 866 611

L'équivalence entre nombre de titres et nombre de volumes a été établie d'après les réponses des 178 communes qui ont pu fournir les deux chiffres :

118 communes ayant un seul point de desserte : 1 titre = 1,13 vol.  
 60 communes ayant deux points de desserte ou plus : 1 titre = 1,37 vol.  
 ensemble des communes : 1 titre = 1,29 vol.<sup>1</sup>

En fonction de ce dernier chiffre de 1,29, les acquisitions des 583 villes correspondraient à un total de 795 015 titres, soit 4,00 pour 100 habitants.

b) *Manuscrits.*

Des manuscrits ont été acquis par 62 bibliothèques. Le nombre total d'entrées (numéros ouverts aux registres inventaires) est de 1 058, se répartissant ainsi :

58 communes de plus de 15 000 habitants : 1 048 entrées  
 4 communes de 15 000 habitants ou moins : 10 entrées

c) *Disques et autres enregistrements sonores.*

Les acquisitions se décomposent ainsi :

communes de plus de 15 000 habitants : 14 735 unités matérielles  
 communes de 15 000 habitants ou moins : 158 — —  
 ensemble des communes : 14 893 — —

5. *Périodiques.*

Un périodique reçu en plusieurs exemplaires par une bibliothèque est compté pour un seul titre. Le nombre total des titres en cours (y compris ceux qui sont reçus au titre du dépôt légal) est de 31 216, soit 1,58 pour 1 000 habitants (tableau 9). Ce taux est très variable suivant l'importance des villes et des biblio-

1. Dans les B.C.P., 1 titre = 3,20 vol.

TABLEAU IX

*Périodiques en cours : nombre de titres.*

	Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	B.M. classées	B.M. non classées	Ensemble
Valeur absolue Pour 1 000 habitants	29 726 1,67	1490 0,74	18 739 2,58	12 477 1,00	31 216 1,58
Échan- { communes tillon { population	342 17 756 466	248 1 998 925	50 7 272 549	540 12 482 842	590 19 755 391

TABLEAU X

*Effectif du personnel dans les villes de plus et de moins de 15 000 habitants.*

	Plus de 15 000 h.		Jusqu'à 15 000 h.		Ensemble	
	Valeur absolue	Pour 100 000 h.	Valeur absolue	Pour 100 000 h.	Valeur absolue	Pour 100 000 h.
Conservateurs et bibliothécaires	222,1	1,22	6,5	0,29	228,6	1,12
Sous-bibliothé- caires	247,5	1,36	10,4	0,47	257,9	1,26
Employés de bibliothèque	620	3,39	28,7	1,29	648,7	3,17
Surveillants et gardiens	234,5	1,28	6	0,27	240,5	1,17
Autre personnel	937,4	5,13	153,8	6,94	1 091,2	5,33
Total	2 261,5	12,38	205,4	9,27	2 466,9	12,04
Échantillon : communes population	362 18 268 397		276 2 216 838		638 20 485 235	

thèques : 60 % des titres reçus sont concentrés dans les bibliothèques classées, alors que celles-ci ne concernent que 37 % de la population. 35 villes de plus de 15 000 habitants (soit près de 900 000 habitants), ne reçoivent aucun périodique. Deux de ces villes ont plus de 60 000 habitants.

### 6. Personnel.

Un grand nombre d'agents travaillent à temps partiel. Dans les tableaux 10 et 11, le nombre de ces agents a été réévalué en agents à plein temps et l'effectif de chaque catégorie est donné en valeur absolue et pour 100 000 habitants.

Dans le tableau 12, on a donné le nombre d'habitants par agent (toutes catégories) et par bibliothécaire professionnel (conservateurs, bibliothécaires et sous-bibliothécaires). Le pourcentage des conservateurs ou bibliothécaires et des sous-bibliothécaires par rapport à l'effectif total est donné pour les différents types de bibliothèque (B.M., B.C.P., etc.) et pour l'année 1968 en annexe (p. 347).

TABLEAU XI

*Effectif du personnel dans les bibliothèques classées et non classées.*

	B.M. classées		B.M. non classées		Ensemble	
	Valeur absolue	Pour 100 000 h.	Valeur absolue	Pour 100 000 h.	Valeur absolue	Pour 100 000 h.
Conservateurs et bibliothécaires	120,8	1,66	107,8	0,82	228,6	1,12
Sous-bibliothécaires	148,5	2,04	109,4	0,83	257,9	1,26
Employés de bibliothèque	239	3,29	409,7	3,10	648,7	3,17
Surveillants et gardiens	161	2,21	79,5	0,60	240,5	1,17
Autre personnel	391,9	5,39	699,3	5,29	1 091,2	5,33
Total	1 061,2	14,59	1 405,7	10,64	2 466,9	12,04
Échantillon : communes population	50 7 272 549		588 13 212 686		638 20 485 235	



TABLEAU XII

*Personnel : nombre d'habitants par agent (même échantillon que pour le tableau 11).*

	B.M. classées	B.M. non classées	Ensemble
Par agent toutes catégories	6 853	9 399	8 304
Par bibliothécaire professionnel	27 005	60 832	42 107

### 7. Dépenses d'investissement.

Dans ces dépenses, les acquisitions de livres ou d'autres documents effectuées pour la constitution du fonds initial destiné aux bâtiments nouveaux ou agrandis, devraient être incluses. En fait, la comptabilité des villes françaises ne permet pas de distinguer ces acquisitions des acquisitions courantes. On a donc pris le parti d'exclure des dépenses d'investissement toutes les acquisitions et de n'y conserver que les dépenses en achat de terrains, en construction, en aménagement de locaux, en achat de mobilier et de véhicules, etc.

Ainsi entendues, les dépenses d'investissement ont atteint un total de 17 524 674 F. Elles ont été faites par près de 42 % des villes : 248 sur 595 réponses. Réparti sur l'ensemble des villes ayant répondu (20 106 153 habitants), le total correspond à une dépense de 0,87 F par habitant.

Pour cet équipement, les subventions de l'État effectivement versées au cours de la même année se seraient montées à 2 952 678 F, au profit de 48 villes. Il s'agit là du total des sommes que les villes ont déclaré avoir reçu, sommes dont il est très difficile, au niveau ministériel, de vérifier l'exactitude, du fait que les versements sont faits à l'échelon préfectoral. Dans certaines réponses, on a pu relever des confusions entre subventions d'équipement et de fonctionnement, d'une part, et entre subventions de l'État et des départements, d'autre part. Le chiffre de 2 952 678 F est le total effectué après rectification des erreurs qui ont pu être décelées. Il représente un peu moins de 17 % des dépenses, mais il faut bien noter que ce pourcentage, calculé sur un seul exercice, ne peut rendre compte de la réalité. Il s'agit en effet des seuls crédits de paiement versés au cours de l'année et ceux-ci peuvent ne représenter qu'une fraction des autorisations de programme décidées, si le financement des opérations correspondantes est étalé sur deux ou plusieurs années. Les sommes prévues au budget 1969 de la D.B.L.P. au titre des subventions d'équipement aux villes, étaient de 7 401 000 F. Après le

blocage des crédits décidé par le gouvernement au cours de l'année, ces sommes ont été ramenées à 2 899 000 F.

L'écart entre dépenses des villes et subventions de l'État s'explique en outre par les faits suivants :

— les subventions ne concernent que la construction et l'aménagement de locaux ainsi que l'achat de mobilier et de bibliobus; l'achat des terrains n'est pas couvert; en outre, jusqu'en 1969 inclus, l'aménagement des seuls locaux appartenant effectivement aux villes (et non des locaux loués) pouvait bénéficier d'une aide financière de l'État;

— un grand nombre de villes n'effectuant que des travaux peu importants ne demandent pas de subventions;

— certaines villes entreprenant des travaux plus considérables ne demandent pas non plus d'aide financière, soit par ignorance des subventions, soit pour éviter les retards qu'entraîne nécessairement leur octroi, soit par négligence ou souci d'indépendance;

TABLEAU XIII

*Dépenses de fonctionnement (en francs).*

		Plus de 15 000 h.		Jusqu'à 15 000 h.		Ensemble	
		Valeur absolue	Par hab.	Valeur absolue	Par hab.	Valeur absolue	Par hab.
Total des dépenses		85 807 488	4,71	3 173 271	1,68	88 980 759	4,43
Nature des dépenses	personnel	39 408 585	2,16	1 711 734	0,91	41 120 319	2,05
	acquisitions	12 831 134	0,71	927 757	0,49	13 758 891	0,68
	reliure	2 735 139	0,15	103 182	0,05	2 838 321	0,14
	autres dépenses	30 832 630	1,69	430 598	0,23	31 263 228	1,56
Sources de financement	communes	79 086 903	4,34	2 690 961	1,42	81 777 864	4,07
	départements	313 773	0,02	9 357	0,01	323 130	0,02
	état	4 628 438	0,25	217 154	0,11	4 845 592	0,24
	usagers	1 632 478	0,09	240 670	0,13	1 873 148	0,09
	autres sources	145 896	0,01	15 129	0,01	161 025	0,01
Échantillon	communes population	359		236		595	
		18 216 104		1 890 049		20 106 153	

— quelques villes ne font parvenir leur demande de subvention qu'une fois les travaux commencés (voire terminés) et se voient en conséquence opposer un refus par la D.B.L.P.;

— la longueur des travaux ou une mauvaise estimation des devis entraînent souvent une dépense plus considérable que la somme initialement prévue, la seule qui serve à l'évaluation de la subvention.

Ramené aux 48 villes créditées, le rapport entre les subventions de l'État et les dépenses d'équipement est de 2 952 678 sur 9 075 614, soit près de 33 %. On remarquera à nouveau que le rapport n'aura de sens réel que calculé sur une période de plusieurs années.

Aux subventions de l'État, se sont ajoutées les subventions départementales : 373 476 F au total.

#### 8. Dépenses de fonctionnement.

Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, toutes les dépenses d'acquisitions ont été incluses dans les dépenses de fonctionnement, même si elles étaient portées par les villes en section d'investissement. Dans le tableau 13, la rubrique *autres dépenses* concerne les dépenses directes en combustible, produits d'entretien, petit matériel, etc., et les dépenses indirectes (y compris les frais d'administration générale) réparties sur la bibliothèque.

Le total des dépenses est, en moyenne, de 4,43 F par habitant, dont 4,07 F

TABLEAU XIV

*Dépenses de fonctionnement : répartition en % du total des dépenses (même échantillon que le tableau 13).*

		Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	Ensemble
Nature des dépenses	personnel	45,93	53,94	46,21
	acquisitions	14,95	29,24	15,46
	reliure	3,19	3,25	3,19
	autres dépenses	35,93	13,57	35,14
Sources de finan- cement	communes	92,17	84,80	91,90
	départements	0,37	0,30	0,36
	état	5,39	6,84	5,45
	usagers	1,90	7,58	2,11
	autres ressources	0,17	0,48	0,18

(91,90 %) à la charge des villes (tableaux 13 et 14). Sur les 595 villes, 122 dépendent plus de 4 F (subventions et part des usagers déduites) :

Plus de 8 F	21 villes (1 206 127 habitants)
6,01 à 8 F	34 villes (1 683 880 habitants)
4,01 à 6 F	67 villes (3 963 458 habitants)
<u>Plus de 4 F</u>	<u>122 villes (6 853 465 habitants)</u>

Ces résultats indiquent que les dépenses pour le fonctionnement des bibliothèques municipales en 1969 sont sensiblement plus importantes que celles qui avaient été calculées pour 1964-1966 et pour 1966 par le groupe d'études sur la lecture publique et par M. Raclot (tableau 2). Il y a certainement eu, au cours de ces années, une progression des dépenses des villes, progression amplifiée par les subventions faites par l'État à partir de 1968. Mais il faut également considérer que les « autres dépenses » (35 % du total en 1969) n'avaient pratiquement pas été prises en considération dans les deux enquêtes antérieures.

Les dépenses de l'État se répartissent ainsi :

- Rémunération partielle des conservateurs d'État des bibliothèques municipales classées : 972 763 F (soit 44,2 %, la part des villes étant de 55,8 %);
- Subventions en espèces : 2 356 263 F (262 villes bénéficiaires);
- Crédits pour achat de livres et dotations : 1 516 566 F (133 bénéficiaires); ces crédits et dotations constituent 11,02 % du total des acquisitions<sup>1</sup>.

#### 9. Heures d'ouverture.

La moyenne des durées hebdomadaires d'ouverture des bibliothèques centrales est de 18 h 15 (635 réponses). Elle est de 25 h 30 pour les villes de plus de 15 000 habitants et de 8 h 40 pour les villes de moindre population.

#### 10. Prêt à domicile (livres et périodiques).

##### a) Nombre d'emprunteurs inscrits.

Pour l'ensemble des villes, le calcul du pourcentage des emprunteurs inscrits par rapport au nombre d'habitants (tableau 15) donne le chiffre de 4,67, mais ce dernier est certainement supérieur à la réalité, du fait que nombre de bibliothèques ne procèdent pas tous les ans aux réinscriptions. Les enfants (5 à 14 ans) constituent 31,16 % du total des emprunteurs (31,95 % dans les villes de plus de 15 000 habitants et 22,18 % dans les villes de 15 000 habitants ou moins), alors que, pour

1. Soit un total de 3 872 829 F pour les subventions et les crédits. La somme réellement attribuée par le Ministère de l'Éducation nationale aux bibliothèques municipales au cours de l'année 1969 s'élève à 4 062 507 F (2 421 750 F pour les subventions et 1 640 757 F pour les crédits). La différence entre les deux chiffres (189 678 F) correspond à des sommes attribuées à des villes autres que les 595 faisant partie de l'échantillon.

TABLEAU XV

*Prêt à domicile des livres : nombre d'emprunteurs inscrits.*

	Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	Ensemble
Valeur absolue % de la population	824 211 4,71	89 811 4,33	914 022 4,67
Échantillon { communes population	343 17 496 393	258 2 072 297	601 19 568 690

l'ensemble de la population française, cette classe d'âge représente 16,91 % des individus de 5 ans et plus.

b) *Nombre de volumes prêtés.*

Il est de 1,11 volume par habitant en moyenne (tableau 16).

Sur 571 villes, 29 ont un prêt supérieur à 3 volumes par habitant :

Plus de 5 volumes	7 villes (119 629 habitants)
4,01 à 5 volumes	3 villes (150 140 habitants)
3,01 à 4 volumes	19 villes (475 042 habitants)
Plus de 3 volumes	29 villes (744 811 habitants)

TABLEAU XVI

*Prêt à domicile des livres : nombre de volumes prêtés.*

	Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	Ensemble
Valeur absolue Par habitant	20 148 233 1,12	1 761 368 1,00	21 909 601 1,11
Échantillon { communes population	353 18 039 205	218 1 768 460	571 19 807 665

11. *Prêt à domicile (disques et autres enregistrements).*

a) *Nombre d'emprunteurs inscrits.*

Sur les 87 bibliothèques possédant des enregistrements, 49 ont indiqué le nombre de prêts et 45 le nombre d'emprunteurs. Il n'est pas possible de savoir si les autres

villes excluent les enregistrements du prêt à domicile ou si elles sont simplement dans l'impossibilité de fournir des chiffres. Le nombre d'emprunteurs pour 100 habitants est de 0,54 en moyenne (tableau 17).

TABLEAU XVII. — *Prêt à domicile des disques : nombre d'emprunteurs inscrits.*

	Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	Ensemble
Valeur absolue	14 879	296	15 175
% de la population	0,54	0,88	0,54
Échantillon { communes population	41 2 771 680	4 33 583	45 2 805 263

b) *Nombre de disques prêtés.*

Il est de 5,35 disques ou autres enregistrements pour 100 habitants en moyenne (tableau 18).

TABLEAU XVIII. — *Prêt à domicile des disques : nombre de disques prêtés.*

	Plus de 15 000 h.	Jusqu'à 15 000 h.	Ensemble
Valeur absolue Pour 100 habitants	158 171 5,35	1 693 5,04	159 864 5,35
Échantillon { communes population	45 2 955 506	4 33 583	49 2 989 089

12. *Prêt entre bibliothèques.*

Le nombre de B. M. ayant effectué des prêts d'imprimés ou de manuscrits, tant à l'étranger qu'en France, est de 173. Le nombre de volumes prêtés est de 9 388.

Louis YVERT  
*Conservateur au service  
de la lecture publique de la Direction  
des bibliothèques et de la lecture publique* <sup>1</sup>.

1. La collecte et l'exploitation des chiffres ayant permis la rédaction de la troisième partie de cet article ne sont évidemment pas le fait du seul signataire. Elles n'auraient pu se faire

## ANNEXES

1. *Pyramide des emplois dans les bibliothèques municipales et dans les autres types de bibliothèque.*

Le pourcentage du personnel scientifique (conservateurs et bibliothécaires) et du personnel technique (sous-bibliothécaires) par rapport à l'effectif total, tel qu'il ressort des chiffres fournis dans le tableau 11, était le suivant en 1969 :

Personnel	Ensemble des B.M., Paris exclu	B.M. classées	B.M. non classées
Scientifique	9,3	11,4	7,7
Technique	10,5	14,0	7,8
Autre	80,2	74,6	84,5
	100,0	100,0	100,0

Ce pourcentage n'a pu être calculé pour les autres types de bibliothèque. L'année précédente (1968), il s'établissait ainsi :

Personnel	Ensemble des bibliothèques	Bibliothèques municipales				Bibl. centrales de prêt	Bibliothèque nationale	Bibl. universitaires
		Ensemble des B.M. Paris exclu	B.M. classées	B.M. non classées	Bibl. de lecture et de prêt de Paris			
Scientifique	16,2	9,2	11,1	7,4	14,2	17,7	26,0	19,2
Technique	18,0	10,5	13,6	7,6	23,7	40,6	15,7	22,6
Autre	65,8	80,3	75,3	85,0	62,1	41,7	58,3	58,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

sans une étroite collaboration avec les responsables des bibliothèques municipales, qui savent mieux que personne que la lecture publique ne pourra se développer en France sans un effort important dans le domaine statistique, effort dont cet article ne saurait constituer qu'une étape. A la D.B.L.P., le travail a pu être réalisé grâce au concours de tout le personnel du service de la lecture publique et, plus particulièrement, de M<sup>lle</sup> Colette Castéra, qui a eu la lourde charge de l'exploitation des réponses.

En 1968, 62 % environ des bibliothécaires professionnels (personnels scientifique et technique d'État ou municipaux, titulaires ou contractuels), étaient affectés à la Bibliothèque nationale ou dans les bibliothèques universitaires, 22 % dans les bibliothèques municipales et 16 % dans les autres établissements ou services (bibliothèques centrales de prêt, École nationale supérieure des bibliothèques, services techniques de la D.B.L.P., grands établissements scientifiques, etc.). Ces chiffres ne comprennent ni les bibliothèques de la Ville de Paris, ni les bibliothèques des établissements des premier et deuxième degrés, ni les bibliothèques dont le personnel ne dépend pas de la D.B.L.P. (Centre national de la recherche scientifique, Institut pédagogique national, instituts et laboratoires de l'enseignement supérieur, bibliothèques privées).

2. *Dépenses de fonctionnement des bibliothèques publiques (municipales et centrales de prêt).*

Le total des dépenses de fonctionnement de ces bibliothèques en 1969 (France métropolitaine seulement) peut être évalué ainsi en millions de francs :

B.M. {	Bibl de lecture et de prêt de Paris	9
	Autres villes	91
	Bibliothèques centrales de prêt	<u>13,9</u>
	Total	113,9

En évaluant la population française métropolitaine à 50 343 000 habitants (population recensée en 1968 sans les doubles comptes, augmentée de 1,1 % pour l'accroissement 1968-1969), la dépense par habitant peut être estimée à 2,26 F pour l'ensemble de la France, dont 0,41 pour les acquisitions.

La répartition des dépenses par sources de financement s'établit ainsi :

Collectivités locales	82,6 %
État	15,6 %
Usagers	1,8 %.

3. *Prêt des bibliothèques publiques (municipales et centrales de prêt).*

Le nombre total de volumes prêtés à domicile par les B.M. et les B.C.P. en 1960 (France métropolitaine) ne peut être évalué que de façon grossière. Le prêt direct n'a en effet été institué dans les B.C.P. qu'au cours de cette même année et seulement dans un petit nombre d'entre elles, le prêt sous forme de dépôts, très difficile à comptabiliser, restant le mode de prêt le plus utilisé. Le chiffre de 10 millions, pour les 48 B.C.P. métropolitaines en activité, peut cependant être avancé. Le total serait ainsi de 36,5 millions de volumes environ :

B.M. {	Bibl. de lecture et de prêt de Paris	3,4
	Autres villes	23,1
	Bibliothèques centrales de prêt	<u>10,0</u>
	Total	36,5



Il conviendrait d'ajouter à ces chiffres les prêts effectués par les bibliothèques semi-publiques ou privées (associations, entreprises, hôpitaux, etc.), dont le nombre reste actuellement inconnu. Signalons cependant l'activité des Bibliothèques pour tous, animées par l'Action catholique générale féminine : 8,4 millions de volumes prêtés en 1969 [19].

#### RÉFÉRENCES

A) Publications comportant des éléments statistiques sur les bibliothèques municipales.

1. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. Paris. — Le Fonctionnement et la réorganisation de la Réunion des bibliothèques nationales de Paris, 15 juin 1940-31 décembre 1942. Rapport présenté à Monsieur le Maréchal de France, chef de l'État, par Bernard Fay, administrateur général. — Paris, Bibliothèque nationale, 1943. — 28 cm, 495 p.  
 Voir pp. 332-334 : *Inventaires et recensements administratifs*, a) *Bibliothèques municipales classées, contrôlées et surveillées*, c) *Bibliothèques des lettres publiques* [sic]; pp. 475-478 : *État des bibliothèques classées, contrôlées et universitaires au 31 décembre 1942* (qui fait également état des bibliothèques municipales surveillées); pp. 479-487 : *Tableau statistique des bibliothèques classées, contrôlées et surveillées (résultat de l'enquête faite par le Secrétariat technique)*.
2. GROLIER (Éric de). — Une Politique nationale du livre et de la documentation. [Texte revu et augmenté de deux exposés présentés au Comité national de l'organisation française les 29 juin 1945 et 27 décembre 1946.] — In : *Livre et document*; études sur le livre, les bibliothèques et la documentation, publiées sous la direction de Georgette de Grolier. — Saint-Cloud, Éditions de la Revue du livre et des bibliothèques, 1948. — Pp. 33-72.
3. FRANCE. Documentation (Direction). — La Lecture publique en France; aperçu historique, projets, réalisations en cours. — Paris, la Documentation française, 1948. — 30 cm, 20 p. (*Notes documentaires et études*. 918. Série française. 192. 2 juin 1948.)
4. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. Paris. — Faits et chiffres; analphabétisme, éducation, bibliothèques, musées, livres, journaux, papier journal, cinéma, radio et télévision. 1955. — Paris, Unesco, 1955. — 24 cm, 92 p.  
 La première édition, publiée en français et en anglais en 1952, ne comportait aucun chiffre relatif aux bibliothèques françaises. Des éditions révisées ont paru en anglais en 1954, 1956, 1958, en français et en espagnol en 1955 (référence ci-dessus) et 1957. Une édition révisée bilingue français-anglais a été publiée en 1959 (référence 6 ci-dessous).
5. *Id.* — Statistiques sur les bibliothèques. — Paris, Unesco, 1959. — 27,5 cm, 134 p. multigr. (*Statistical reports and studies. Rapports et études statistiques*.)
6. *Id.* — *Basic facts and figures; international statistics relating to education, culture and mass communication*. Faits et chiffres; statistiques internationales relatives à l'éducation, à la culture et à l'information, 1959. — Paris, Unesco, 1960. — 21,5 cm, 198 p.  
 Voir la référence 4 ci-dessus.
7. *Id.* — *Statistical yearbook*. Annuaire statistique. — Annuel. — 1963 →.
8. Données numériques sur la lecture publique en France et dans le Monde. (In : *La Voix de l'édition, de la presse et de l'audiovision*, n° 75, déc. 1966, pp. 2-3.)
9. FRANCE. Groupe d'études sur la lecture publique. — La Lecture publique en France; rapport du groupe. (In : *Bulletin des bibliothèques de France*, 13<sup>e</sup> année, n° 3, mars 1968, pp. 107-134.)  
 Également publié par la Documentation française dans sa série *Notes et études documentaires*, n° 3459, 1<sup>er</sup> févr. 1968. Dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, le rapport est précédé d'une introduction intitulée *La Lecture publique en France*, pp. 105-106.

10. ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE. Paris. Commission des communes urbaines. — Enquête statistique sur les bibliothèques municipales. — Paris, l'Association, 89 av. Niel (17<sup>e</sup>) [1968]. — 27 cm, multigr.
- Sur cette enquête, voir l'article de M. Bouvy, *Une Enquête pour rien*, in : *Lecture et bibliothèques*, n° 7-8, juill.-déc. 1968, pp. 67-68, ainsi que le compte rendu publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, 15<sup>e</sup> année, n° 4, avril 1970, pp. \*343-\*350.
11. RACLOT (M.). — Les Municipalités et la culture en 1966, ou les Quat' sous de l'opéra... — Saint-Étienne, Fédération nationale des centres culturels communaux 1968. — 27 cm, 168 p. (F.N.C.C.C. Ateliers d'études et de recherches.)
12. FRANCE. Bibliothèques et lecture publique (Direction). — La Lecture publique dans la Région parisienne. (In : *Bulletin des bibliothèques de France*, 15<sup>e</sup> année, n° 8, août 1970, pp. 401-445.)
13. PARIS. — Les Bibliothèques de lecture et de prêt de la Ville de Paris en...  
Statistiques annuelles publiées dans l'*Annuaire statistique de la Ville de Paris* à partir de 1879 (annuaire de 1880), puis dans le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* à partir de 1914. Actuellement elles paraissent au cours du printemps suivant l'année considérée et sont également diffusées par la Préfecture de Paris (par la Préfecture de la Seine jusqu'en 1967) sous forme de tiré à part. Antérieurement à 1968, le titre était *Les Bibliothèques municipales de Paris en...*
14. SEINE (Département). — Les Bibliothèques communales du département de la Seine en...  
Statistiques publiées dans le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* : en 1935 pour les années 1929 à 1933 ; en 1943 pour les années 1938 à 1942 ; chaque année de 1944 à 1967 pour les années 1943 à 1966. Les statistiques de 1967 ont été publiées en 1968, après la mise en application de la réforme administrative régionale et la subdivision du département de la Seine en quatre nouveaux départements. De ce fait, elles n'ont pas paru dans le *B.M.O.*, mais sous la forme d'un document multigraphié diffusé par la Préfecture de Paris.
15. HASSENFORDER (Jean). — Compte rendu de l'enquête par questionnaire sur le thème de « l'extension du public ». [Journée d'étude organisée par la Section des petites et moyennes bibliothèques de l'Association des bibliothécaires français sur « l'extension du public de la bibliothèque », 5 mai 1953]. (In : *Education et bibliothèques*, n° 7, juin 1963, pp. 45-53.)
16. BAUDIN (Guy). — Enquêtes sur les bibliothèques municipales dans la Région parisienne (1968-1969). (In : *Association des bibliothécaires français. Bulletin d'informations*, n.s., n° 65, 4<sup>e</sup> trim. 1969, pp. 221-242, n° 66, 1<sup>er</sup> trim. 1970, pp. 15-21 et n° 67, 2<sup>e</sup> trim. 1970, pp. 87-99.)
- B) *Autres références.*
17. REVEL (Jean-François). — La Décadence du livre français. (In : *L'Express*, n° 947, 1<sup>er</sup>-7 sept. 1969, p. 71.) — Cet article a été repris dans *Ni Marx ni Jésus*, Paris, R. Laffont, 1970, pp. 42-44.
18. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE. Paris. — ... Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives aux bibliothèques adoptée par la Conférence générale à sa seizième session, Paris, le 13 novembre 1970. — Paris, Unesco [1970]. — 27 cm, 19 p., multigr.
- Ce document comprend les textes anglais, espagnol, français et russe. Le texte français a été publié dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, 16<sup>e</sup> année, n° 2, février 1971, pp. 81-92.
19. Vie du Service en 1969. (In : *Notes bibliographiques*, n° 7, juil.-août 1970, pp. 547-553.)  
Statistiques des Bibliothèques pour tous.